



## 15ème législature

|  |  |   |
|--|--|---|
| <b>Question N° :</b><br><b>45637</b>   | <b>De M. Victor Habert-Dassault ( Les Républicains - Oise )</b>      | <b>Question écrite</b>  |
| <b>Ministère interrogé</b> > Transition écologique et cohésion des territoires                           |  | <b>Ministère attributaire</b> > Transition écologique et cohésion des territoires |
| <b>Rubrique</b> > transports ferroviaires  | <b>Tête d'analyse</b> > Usagers de la gare de Saint-Just-en-Chaussée | <b>Analyse</b> > Usagers de la gare de Saint-Just-en-Chaussée.                    |
| Question publiée au JO le : <b>07/06/2022</b><br>Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat) |  |   |

### Texte de la question

M. Victor Habert-Dassault attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur les difficultés que rencontrent les usagers de la gare de Saint-Just-en-Chaussée. Depuis la mi-mai 2022, le train de 4h52 en gare de Saint-Just-en-Chaussée a été supprimé. Cette décision pose des difficultés pour les 1 500 passagers de cette ville et de son canton utilisant la voie ferrée quotidiennement. Cette suppression perturbe la journée des usagers qui doivent attendre désormais celui de 5h40 pour se rendre à Paris, soit une heure plus tard. Au-delà des conséquences sur l'aménagement des horaires, certains d'entre eux devront dorénavant se déplacer en voiture, ce qui représente de la fatigue supplémentaire, des trajets plus longs, des frais significatifs liés aussi à la flambée des prix du carburant. À l'heure où la mobilité et la préservation de l'environnement font partie des priorités du nouveau Gouvernement, une telle mesure va à l'encontre des promesses affichées. Il souhaite savoir dans quelle mesure le Gouvernement peut éviter la suppression des trains et s'ils peuvent être rétablis sur le principe de la bonne gestion de la mission de service public.